

# **VIDE GRENIERS LOYAT**

**Dimanche 16 novembre 2025**

- 90 Mètres linéaires disponibles
- Demande de renseignement au 06.30.59.69.80 ou à l'adresse mail suivante : [julieseille@icloud.com](mailto:julieseille@icloud.com)
- Lieu : salle polyvalente de Loyat, 56 800
- Accueil des exposants de 7H00 à 8h00
- Ouverture au public de 8H00 à 17H00

## **Règlement :**

**Article 1 :** le vide grenier de l'association BTS TC UJAC de la MFR de GUILLIERS s'adresse aux particuliers, associations et déballeurs d'un jour.

**Article 2 :** les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité de l'exposant, tant en cas de casse, vol ou préjudice. Il lui incombe ou non de pourvoir une assurance.

**Article 3 :** Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.

**Article 4 :** Les exposants seront prêts à recevoir le public dès 8H00 et ne remballeront pas avant 15H00.

**Article 5 :** Conformément aux obligations légales, chaque exposant non professionnel atteste sur l'honneur, ne pas avoir réalisé à ce jour, plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile.

**Article 6 :** Toute inscription n'est effective qu'à réception du paiement qui vaut acceptation du présent règlement.

**Article 7 :** L'absence de l'exposant pour quelque raison que ce soit ainsi que les conditions météorologique (vent, pluie, grêle, neige, froid) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

## Bulletin d'inscription

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Portable : ..... Email : .....

### RESERVATION

Mètre Avec Table\* : ..... mètre(s) linéaire(s) X 4 euros = ..... €

Mètre Sans table\* : ..... mètre(s) linéaire(s) X 3 euros = ..... €

**\*Les réservations se font uniquement avec table ou sans table. Pas de réservations mixtes.**

(Réservation avant le 10 novembre 2025 dans la limite des places disponibles)

### Renseigner obligatoirement l'un des 2 choix suivants :

- Carte d'identité :

Numéros : ..... Délivré le : ..... Préfecture : .....

- Permis de conduire

Numéros : ..... Délivré le : ..... Préfecture : .....

### Déclare sur l'honneur

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce).
- Non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).

Règlement par chèque ou espèce à libeller à l'ordre de la **Maison Familiale rurale de GUILLIERS**

**Bulletin d'inscription et règlement à retourner à l'adresse suivante :**

BTS Guilliers - MFR DE GUILLIERS, 22 route de Josselin, 56490 GUILLIERS

**A : ....., Le ..... 2025      Signature :**